

(La version électronique du *Journal de l'Assemblée législative*
n'est diffusée qu'à titre documentaire. L'imprimé fait foi.)

No. 4

le jeudi 8 février 1996

14 h 30

PROCLAMATION

Prière.

Deuxième lecture

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

2, Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative.

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité plénier.

Adresse

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par Mme de Ste. Croix, appuyée par M. Devereux, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)

le 6 février 1996

À Son Honneur,

l'honorable Margaret Norrie McCain,

lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit ; il est ajourné sur la motion de M. Sherwood.

La séance est levée à 15 h 50.